

Démuni de tout pouvoir, Poivre demande son rappel

Le 6 janvier 1771 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/29 f°5-12

=====

Au Port-Louis, Isle de France, ce 6 janvier 1771

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous adresser avec ma lettre du 20 juillet de l'année dernière, un mémoire d'observations que j'avais fait passer à MM. Law et Chevalier, chefs de nos établissements aux Indes pour les inviter à m'aider dans mon projet de former ici l'entrepôt du commerce de l'Asie avec la France.

Ces Messieurs, ainsi que les principaux négociants français des deux côtés de l'Inde, auxquels j'avais fait passer la même invitation, m'ont répondu de manière à ne me laisser aucune espérance de réussite par cette voie. Leurs réponses très judicieuses renferment des raisons auxquelles je n'ai rien à répliquer, et dans le vrai j'avais d'abord compté plus sur l'enthousiasme patriotique de MM. les chefs de nos comptoirs que sur un calcul bien réfléchi des intérêts de leur commerce particulier.

J'ai l'honneur de joindre ici, Monseigneur, une des réponses qui ont été faites à mon mémoire d'observations ; elle contient l'esprit de celles que j'ai reçu séparément de MM. Law, Chevalier et de quelques négociants français les plus instruits et les plus accrédités de l'Inde.

Aux raisons opposées que vous trouverez dans cette lettre et sur lesquelles MM. Law et Chevalier insistent, ce dernier, qui comme vous savez est directeur de nos établissements dans le Bengale, et en même temps le plus riche négociant français que nous ayons aux Indes, en ajoute une qui est bien capable d'arrêter tout négociant que l'intérêt de la nation pourrait engager à concourir à notre projet.

M. Chevalier pense décidément que la France ne peut faire son commerce avec l'Asie que par le moyen d'une compagnie exclusive. Il suppose que l'Etat mécontent de la forme de celle qui existait et qu'il vient de détruire, sera [dans la] nécessité d'en créer une nouvelle sous une forme plus convenable à ses vues. Dans ce cas que l'on doit prévoir, que deviendrait, dit M. Chevalier, les cargaisons de marchandises de l'Inde envoyées par nous à l'Isle de France ? Le nouveau privilégié en arrêtera le transport en France, et suivant toute apparence, il ne lui conviendra pas de s'en charger lui-même. Dans cette révolution il ne peut résulter qu'une perte énorme pour les armateurs particuliers qui auront eu le courage de concourir au projet de l'entrepôt.

D'ailleurs pour déterminer les négociants indiens à entrer dans nos vues, il eut fallu ne pas leur donner la facilité d'envoyer leurs marchandises directement en France en leur fournissant des bâtiments à un fret modique de dix pour cent. On leur a envoyé *le Massiac*, *le Triton* et *le Mars* qui retournent tous cette année en France, avec des cargaisons en marchandises de l'Inde pour le compte des négociants de Pondichéry et de Bengale. Il n'y a pas de doute qu'il est plus avantageux aux commerçants indiens d'envoyer leurs marchandises directement en France, au moyen d'un fret de dix pour cent, que de les envoyer simplement à l'Isle de France, même sans payer le fret, avec l'espérance de n'être payé qu'en marchandises d'échange ou en papiers du Roi.

S'il avait été possible d'établir l'Isle de France le rendez-vous des armateurs de la métropole et celui des armateurs indiens, de manière que ni les vaisseaux venus de France n'eussent la permission d'aller plus loin dans les mers de l'Asie, ni ceux de l'Inde, celle de doubler le cap de Bonne-Espérance, le gouvernement eut peut-être réussi à former ici l'entrepôt qu'il désirait. Et il en serait résulté tous les avantages détaillés au Mémoire d'observations envoyé à Messieurs les chefs de nos établissements de l'Inde.

Je ne sais si on a fait attention en France, que la permission accordée aux négociants indiens d'armer pour les ports de France, et les facilités qu'on leur a données de pouvoir charger à fret sur des vaisseaux fournis par le gouvernement étaient diamétralement opposées au projet de l'entrepôt. Il résulte de ces permissions et facilités un autre inconvénient qui mérite considération. Parmi nos négociants français établis aux Indes, les plus riches, les plus accrédités, ceux qui connaissent mieux le commerce profitent de la circonstance pour réaliser leur fortune, l'a font passer en France, et la suivront bientôt, de manière qu'il ne nous restera plus aux Indes que des hommes sans moyens et sans connaissances.

Le seul moyen qui nous resterait pour former dans notre île l'entrepôt du commerce de la France avec l'Asie serait de procurer à cette colonie cinq ou six maisons de commerce, riches et assez puissantes pour armer chacune deux petits bâtiments qui feraient la navigation des différentes parties de l'Asie et en apporteraient des assortiments de toutes les marchandises nécessaires au commerce de France. M. le Duc de Praslin nous a donné l'espérance de nous procurer ce moyen, qui ne pourrait que contribuer beaucoup à la prospérité de notre colonie.

En attendant que nos approvisionnements dépendant de la forme que doit prendre notre commerce national avec l'Asie nous soient bien assurés à des prix raisonnables, nous manquerons ici de tout, et nous ferons néanmoins des dépenses énormes. Le gouvernement ne nous a envoyé l'année dernière aucune espèce de provision, et les armateurs particuliers qui nous en ont apporté en quantité bien inférieure à celle de nos besoins, nous les ont vendues à deux ou trois cents pour cent de profit. J'avais regardé le projet d'attirer ici en entrepôt les marchandises de l'Inde comme un moyen de dissimuler nos dépenses, parce que nos achats de provisions de France eussent pu être faits en échange de marchandises indiennes, sur lesquelles les armateurs français eussent retrouvé en France le profit qu'ils n'eussent pas d'abord fait ici sur la première vente des denrées et effets qu'ils nous auraient apportés de la métropole : mais ce plan d'économie a échoué par l'opération du gouvernement.

Soyez assuré, Monseigneur, que dans la petite partie d'administration qui m'est confiée, je regarde comme un point capital de diminuer les dépenses et d'apporter la plus grande économie dans celles qui sont indispensables. Tandis que notre ordonnance sur le gouvernement civil a été en vigueur, et que j'ai été seul le maître des dépenses, je n'en ai ordonnées que conformément à ce qui m'était prescrit dans l'état du Roi. Je m'étais fait une loi d'économiser même sur cet état et de ménager toujours quelques sommes pour pouvoir fournir la dépense de deux ou trois mois après l'année révolue, de sorte que le million donné pour 1768 ne se trouvait pas encore dépensé en mars 1769.

Depuis l'arrivée de M. le chevalier Desroches, avec lequel je vivrai dans la plus parfaite intelligence, les choses ont changé. Ce gouverneur général a apporté ici les ordres et les instructions les plus étendues. Il a changé la forme de notre première administration. Il a établi le gouvernement purement militaire. Toutes les parties de l'administration et même la finance dépendent de lui seul. Je ne suis pas le maître de la caisse du Roi, et j'ai l'honneur de représenter très humblement à M. le Duc de Praslin, à ce sujet qu'en ne me laissant plus le maître d'économiser les deniers du Roi, il eut été de sa justice de m'ôter le titre de comptable. Vous sentez parfaitement, Monseigneur, qu'il ne serait pas raisonnable de me faire répondre d'une caisse dont un chef militaire dispose absolument.

Je conviens que les instructions de M. le chevalier Desroches sont bonnes ; que toutes les dépenses qu'il fait ont pour objet dans son esprit le service du Roi et le prompt accroissement de cette colonie ; c'est un homme très désintéressé et plein de zèle ; mais il me semble que son zèle l'emporte trop loin du côté de la dépense et qu'il serait possible de hâter davantage les progrès de la colonie en dépensant beaucoup moins.

Je dois, Monseigneur, cet hommage respectueux de ma confiance aux vues patriotiques d'économie qui caractérisent votre ministère. Les réformes salutaires que vous faites dans les dépenses de l'Etat doivent être imitées par tous ceux qui dans le grand comme dans le petit disposent des deniers de sa Majesté, qui sont le fruit du travail et des sueurs de toute notre nation.

Je n'ai aucune espèce de jalousie de voir un chef militaire, que j'aime sincèrement, disposer de toutes les parties de l'administration qui m'était d'abord confiées. J'ai eu le bonheur de rendre à l'Etat et à cette colonie le service le plus important que je puis lui rendre. Je n'ai plus d'autre prétention que celle d'aller me renfermer dans cette même retraite que je n'avais quittée que dans l'espérance de pouvoir ici établir la culture des plants d'épicerie. Elle est établie, les plants des deux espèces

réussissent très bien. C'est à ceux qui viendront après moi à conserver le trésor dont j'ai fait l'acquisition. Dans l'état où sont actuellement les choses en cette colonie, il ne m'est plus possible d'y rester. Je demande depuis plus de six mois à M. le duc de Praslin mon rappel avec les plus vives instances, et je ne résiste à la vie désagréable et laborieuse que je mène ici que par l'espérance d'en sortir bientôt.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port-Louis Isle de France

Ce 6 janvier 1771.

* * *